



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/40/401  
S/17301

24 juin 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE

Quarantième session

Points 21, 72, 84, 132 et 133 de  
la liste préliminaire\*

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

MENACES CONTRE LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES ET  
INITIATIVES DE PAIX

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS  
ENTRE ETATS

Lettre datée du 20 juin 1985, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte du communiqué en date du  
19 juin 1985 publié par les Vice-Ministres des relations extérieures du Groupe de  
Contadora à l'issue de la réunion qu'ils ont tenue à Panama les 18 et 19 juin 1985.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente  
lettre et son annexe comme documents de l'Assemblée générale au titre des  
points 21, 72, 84, 132 et 133 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint chargé  
d'affaires par intérim de la  
Mission du Panama,

(Signé) Leonardo KAM

\* A/40/50/Rev.1.

ANNEXE

Bulletin en date du 19 juin 1985 des Vice-Ministres des relations  
extérieures du Groupe de Contadora à l'issue de la réunion qui  
s'est tenue à Panama les 18 et 19 juin 1985

Le 10 juin 1985, les Gouvernements de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, qui forment le Groupe de Contadora, ont convoqué une réunion des représentants plénipotentiaires du Groupe et des pays d'Amérique centrale dans la ville de Panama, les 18 et 19 juin.

Il était signalé dans ladite convocation que, conformément aux décisions adoptées lors de la réunion de plénipotentiaires des 14, 15 et 16 mai, le Groupe de Contadora avait remis aux représentants des pays d'Amérique centrale une proposition concernant les projets d'accord sur diverses questions qui avaient été examinées au cours de la négociation ainsi que les points relatifs aux dispositions finales et aux protocoles additionnels n'ayant pas encore fait l'objet d'un consensus.

De même, conformément à la convocation susmentionnée, il a été décidé d'inscrire à l'ordre du jour l'examen des critères de base pour l'adoption définitive des accords en matière de sécurité.

Au cours de la première séance, dans son exposé général, la délégation nicaraguayenne a déclaré qu'il était nécessaire que le Groupe de Contadora adopte des mesures concrètes pour traiter et résoudre des problèmes précis, afin d'éviter un conflit armé généralisé en Amérique centrale et l'échec de ses démarches en vue de la paix. Au nombre de ces mesures d'urgence se trouvait la révision de l'ordre du jour et des méthodes de travail des réunions de plénipotentiaires tenues jusqu'à ce jour à Panama, afin d'orienter les efforts vers la solution des problèmes concrets qui exacerbent la crise régionale. Par la suite, le représentant du Nicaragua a fait tenir aux représentants du Groupe de Contadora le texte suivant :

**"On a assisté au cours des dernières semaines à une escalade dangereuse de l'agression des Etats-Unis contre le Nicaragua.**

Cette aggravation s'est manifestée avant tout par l'approbation par le Congrès des Etats-Unis d'une nouvelle allocation de millions de dollars pour le financement de la guerre contre le Nicaragua. Une telle initiative est préjudiciable aux efforts du Groupe de Contadora en faveur de la paix, intensifie la méfiance entre les Etats d'Amérique centrale, entre le Nicaragua et les Etats-Unis, et oblige le Nicaragua à consacrer de nouveaux efforts à la recherche de ressources militaires pour sa défense.

Dans ces circonstances, qui aggravent la situation et affaiblissent les chances de paix, il est urgent que le Groupe de Contadora s'efforce, avant tout, d'arrêter l'escalade de l'agression contre le Nicaragua et contre la paix dans la région.

C'est dans cet esprit, et en réaffirmant l'appui sans réserve que le Nicaragua apporte au Groupe de Contadora ainsi que son appui à l'Accord de paix de Contadora du 7 septembre 1984, que nous proposons que la réunion de plénipotentiaires s'attache à l'examen et à la solution des problèmes concrets qui font obstacle à la paix, en tant que moyen de créer les conditions propres à permettre à tous de se consacrer à l'examen de formules susceptibles d'instaurer l'entente et la paix dans la région."

Des consultations individuelles et collectives intenses ont été tenues avec le représentant du Nicaragua et les autres représentants des gouvernements des pays d'Amérique centrale. Les plénipotentiaires du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras ont déclaré qu'ils souhaitaient et étaient prêts à participer à la réunion conformément aux dispositions de la convocation et ont réaffirmé leur appui au processus de négociations diplomatiques établi par le Groupe de Contadora.

Devant cette situation, il a été estimé qu'il n'était pas possible d'atteindre les objectifs prévus, et les représentants du Groupe de Contadora ont décidé de porter à la connaissance et à l'examen de leurs gouvernements respectifs la position du Gouvernement nicaraguayen.

Le Groupe de Contadora réaffirme sa détermination inébranlable de continuer à rechercher des formules de conciliation ouvrant la voie à une entente afin d'affronter la crise en Amérique latine et de poursuivre le dialogue et les échanges indispensables pour parvenir à la signature de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale et restaurer le climat de détente et de sécurité auquel aspirent les pays de la région.

-----